

Communiqué de presse de la plateforme de concertation des organismes assureurs de la Communauté germanophone concernant les soins transfrontaliers

Comme on sait, le comité de l'assurance soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) a décidé de mettre fin à la convention IZOM le 19 décembre 2016. Plusieurs articles de presse ont commenté cette situation au courant du mois de décembre 2016 et ont énoncé les raisons pour la dénonciation de cet accord. Sous condition qu'un accord soit trouvé entre les mutualités belges et les caisses d'assurance maladie allemandes, l'INAMI a accordé une période transitoire jusqu'au 30 juin 2017 pour permettre aux partenaires de sortir des liens de la convention.

À partir du 1 juillet 2017, la convention IZOM est définitivement terminée, ce qui ne signifie pourtant pas que les soins transfrontaliers ne soient plus permis.

Le remboursement des soins de santé à l'étranger se fera dorénavant selon des règles fixées tantôt selon la législation belge, tantôt selon les Directives européennes, et qui sont valables pour l'ensemble du pays, indépendamment d'IZOM.

En complément de ces règles, l'INAMI définira cependant des règles particulières qui tiendront compte de la situation spécifique des assurés belges de langue allemande. À cet égard, les mutualités mènent d'intenses négociations avec leurs unions nationales, l'INAMI et d'autres parties concernées.

Les mutualités ont insisté depuis le début sur le fait que les belges de langue allemande soient traités de manière équitable et que leur droit à un accès illimité aux soins de santé dans leur langue soit respecté.

Les négociations sur les règles spécifiques nécessaires et réalisables pour la population de la Communauté germanophone sont en cours et devraient apporter, d'ici fin mars, plus de clarté quant aux nouvelles dispositions particulières qui seront d'application à partir du 1 juillet 2017.

Konzertierungsplattform der Krankenkassen DG

Plateforme de concertation des organismes assureurs CG

